



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 30561

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les revendications exprimées par le Syndicat de l'administration et de l'intendance de l'académie de Nancy-Metz suite aux difficultés de fonctionnement du dispositif emploi jeunes. En effet, rappelant que ce dispositif a permis de recruter environ 55 000 aides-éducateurs, dont près de 2 100 en Lorraine, le Syndicat de l'administration et de l'intendance tient à souligner l'investissement des personnels de l'administration scolaire et universitaire en terme de charge de travail et de responsabilité. Aussi, le Syndicat de l'administration et de l'intendance souhaite-t-il connaître les moyens qui seront mis en oeuvre pour atteindre l'objectif de 75 000 aides-éducateurs et demande-t-il la création de 300 postes budgétaires permettant de consolider et de pérenniser ce système dont l'intérêt est incontestable. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Depuis la mise en oeuvre du programme « Nouveaux services, nouveaux emplois », intervenue en 1997, la qualité et l'ampleur de la tâche accomplie par les personnels des services déconcentrés, chargés du traitement des dossiers des aides-éducateurs, ont retenu toute l'attention du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. La reconnaissance de l'effort ainsi réalisé par les gestionnaires locaux a été l'un des éléments qui ont conduit à leur attribuer, en fin d'année 1998, une prime exceptionnelle de 1 000 francs. Dans le souci d'alléger la charge supplémentaire assumée par ces personnels, l'administration centrale a procédé à la mise en place d'un outil informatique spécifiquement destiné à la gestion du nouveau dispositif. Les solutions susceptibles de renforcer les équipes rectorales, notamment par l'affectation dans le service d'emplois administratifs, n'impliquant pas nécessairement la création budgétaire de moyens nouveaux importants dans l'immédiat, sont également recherchées. Dans l'immédiat, une aide ponctuelle a été apportée aux recteurs par l'attribution d'une dotation complémentaire des crédits de vacations. Le projet de loi de finances pour 2000 que le Gouvernement soumet au Parlement prévoit une augmentation forte des emplois ATOSS. L'utilisation du dispositif « Ingénieurs pour l'école » est également encouragée.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30561

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 1999, page 3052

Réponse publiée le : 25 octobre 1999, page 6168